

Diaesterioù ar vonarkiezh gall

Penaos e c'hell ar roue Louis XVI taliñ doc'h diaesterioù ar vonarkiezh etre 1774 ha 1789 ? »

Istor an Arzoù	Sakr Louis XVI	Louis XVI ha La Pérouse	Ar roue Louis XVI é roiñ an aluzen
Goulenn	Penaos eo stad ar rouantelezh edan Louis XVI?	Peseurt reformoù a voe kinniget?	Perak e voe ar reformoù-se ur c'hwitadenn?
Er politikerezh			Ar roue : An dreistwiroù :
En ekonomiezh			An Trede-Stad :
E-barzh ar gevredigezh			
Respont d'ar goulennoù kentañ			

Lodenn 1: ur roue sakr

Lodenn 1- Ur roue sakr

Barregezhioù an diazez boutin labouret

Barregezh 1 : lenn ha reperiñ titouroù e-barzh an destenn a-dal elfennoù espleg hag empleg.

Barregezh 5 : kaout spisverkoù istorel: lec'hiñ hag anavezout mareoù pennañ istor Frañs.

Barregezh 5 : kaout spisverkoù en istor an arzoù: lec'hiñ an oberennoù e-barzh ar c'henarroud istorel ha sevenadurel.

Barregezh 5 : lenn hag implij dielloù a bep seurt: skeudennoù, grafik, testennoù.

Dielloù labour :

Taolenn Louis XVI get ar vantell sakr

Pennad Louis XVI da 13 vlez àr gouarnamant ur Stad get ur monark, *L'Histoire*, n° 303, nov 2005

Brastres ar Vonreizh amerikan

Eoulivadur, Louis Hersent (1777-1860), Louis XVI é roiñ an aluzen, 178x227 cm

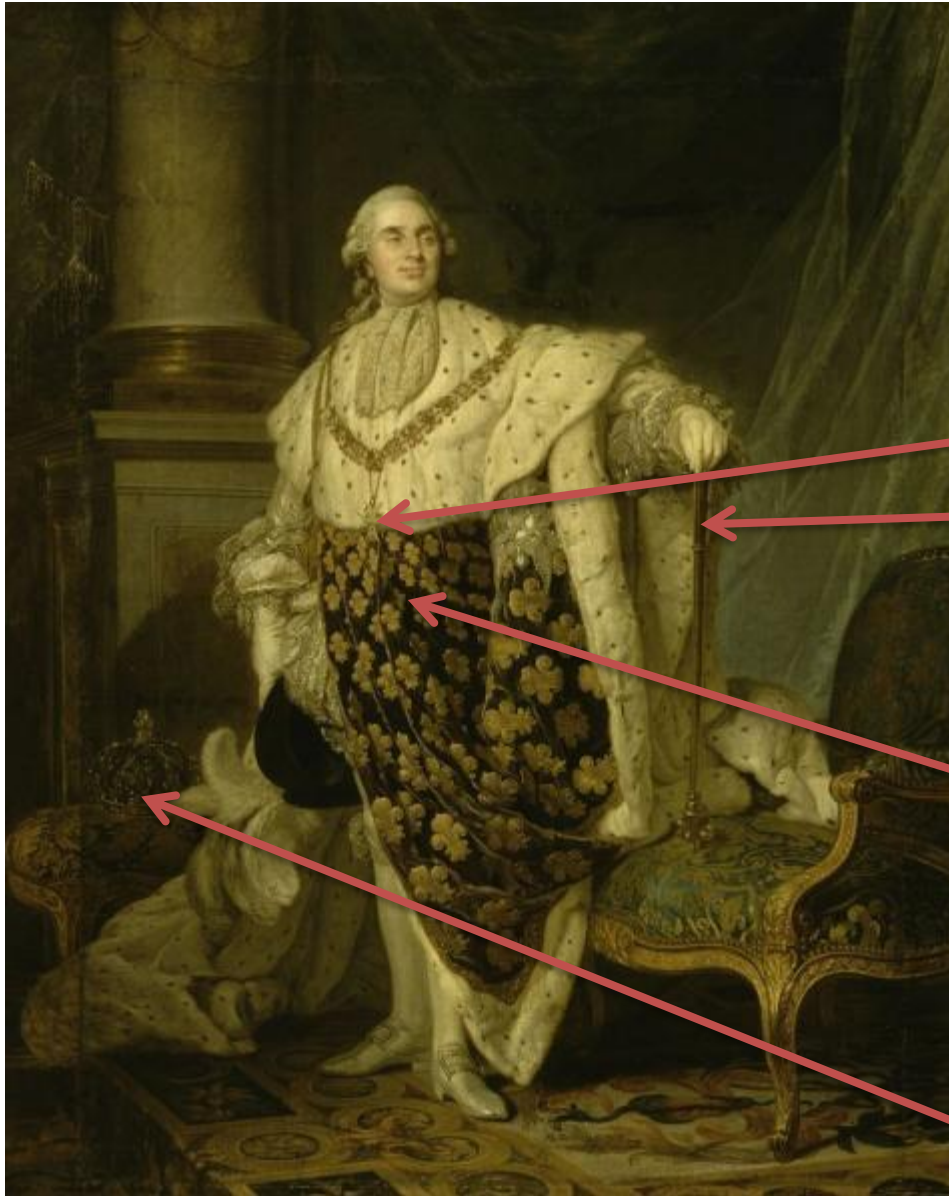
Brastres Bonreizh SUA,

Engravadur stad ar gevredigezh edan ar Renad Kozh

Budjed Frañs

POLITIKEREZH

Evit peseurt darvoud e veze savet an daolenn-seurt-se? Petra eo arouezioù ar roue(ar regalia)



**2. AR REGALIA =
arouezioù ar galloud
roueel**

Ar vazh-roue: evel Tadoù an Testamant Kozh: an hini a zougen anezhañ a zo anvet get Doue evit henchiñ ar re all

An tro-gouzoug: get kroaz ar Spered Santel. E kreiz ez eus ur c'houlm, a ziskenn en neñv e-pad lid ar sakr: urzh an noblañs unvan tro-dro d'ar roue.

Mantell glas: get **fleurdelis**: sakr eo ar roue, dre c'hras Doue, an 3 petal a reprezent an Trinded, Tad, Mab, Spered Santel

Kurunenn serret : ar Roue a zo heñvel doc'h an impalaer(n'eo ket kurunenn ar sakr, digor)

Taolenn Louis XVI(22 vlez) get ar vantell sakr

Diell 2:Pennad Louis XVI da 13 vlez à gouarnamant ur Stad get ur monark, *L'Histoire*, n° 303, nov 2005

Penaos e seblant bout ar roue Louis XVI?

Islinennit an diell ar pezh a ziskouez levezon prederourien ar Sklêrijenn ?

Peseurt anv e vez roet d'ar roue Louis XVI?

« Les Français [...] admirent volontiers l'éclat et la magnificence du souverain , pendant qu'ils ne cessent de crier contre les impôts qui servent à l'entretenir [...]. Ils louent , ils chérissent la bonté, la douceur et l'indulgence des princes ; mais s'ils s'aperçoivent qu'un prince n'est bon, facile et indulgent, que parce qu'il est faible, timide , incertain et irrésolu, ils le méprisent, et ces vertus, si aimables par elles-mêmes, ne servent plus qu'à le dégrader à leurs yeux.

« [...] Ils haïraient un prince qui serait toujours sévère, mais ils n'estimeront jamais celui qui sera toujours indulgent ; et s'ils ne l'estiment pas, ils lui résisteront, ils lui désobéiront, ils lui manqueront de respect dans les occasions les plus essentielles. Ils loueront sans doute sa bonté et sa clémence, ils élèveront ses belles qualités jusqu'aux cieux, surtout en lui parlant ; mais, pendant qu'ils le louent, ils se moquent intérieurement de sa faiblesse, et ils en profitent pour chicaner d'abord son autorité, et ensuite pour l'attaquer ouvertement. Ils sentent parfaitement ce qu'un prince doit à sa dignité, et lors même qu'ils le bravent, et qu'ils prennent sur lui tous les avantages que leur donne sa faiblesse, ils sont les premiers à le blâmer de ce qu'il n'a pas la force de se faire craindre et de les punir. »

Extraits de *Réflexions sur mes entretiens avec le duc de La Vauguyon*, Communication & Tradition

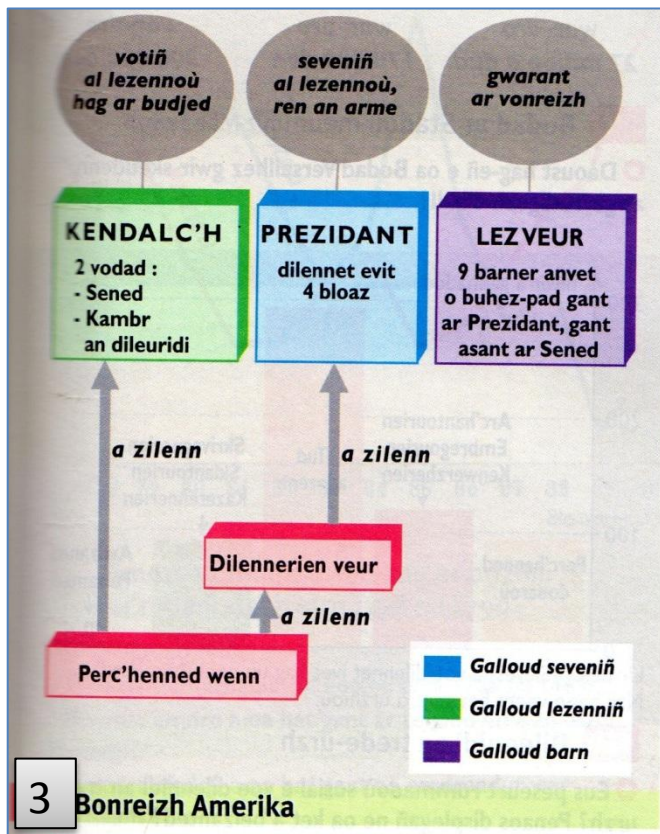
Élève studieux, il se passionne pour plusieurs disciplines scientifiques. Selon l'historien français [Ran Halévi](#)⁵ : « Louis XVI a reçu l'éducation d'un « prince des Lumières » — C'était un monarque éclairé ». Les professeurs d'histoire Philippe Bleuzé et Muriel Rzeszutek précisent que : « Louis XVI connaissait le latin, l'allemand, l'espagnol, maîtrisait l'anglais parfaitement, pratiquait la logique, la grammaire, la rhétorique, la géométrie, l'astronomie. Il avait une culture historique et géographique incontestable et des compétences en économie ». Ils estiment qu'« il est très influencé par [Montesquieu](#), qui lui inspire une conception moderne de la monarchie détachée du droit divin »⁶.

« Les Français [...] admirent volontiers l'éclat et la magnificence du souverain , pendant qu'ils ne cessent de crier contre les impôts qui servent à l'entretenir [...]. Ils louent , ils chérissent la bonté, la douceur et l'indulgence des princes ; mais s'ils s'aperçoivent qu'un prince n'est bon, facile et indulgent, que parce qu'il est faible, timide , incertain et irrésolu, ils le méprisent, et ces vertus, si aimables par elles-mêmes, ne servent plus qu'à le dégrader à leurs yeux.

« [...] Ils haïraient un prince qui serait toujours sévère, mais ils n'estimeront jamais celui qui sera toujours indulgent ; et s'ils ne l'estiment pas, ils lui résisteront, ils lui désobéiront, ils lui manqueront de respect dans les occasions les plus essentielles. Ils loueront sans doute sa bonté et sa clémence, ils élèveront ses belles qualités jusqu'aux cieux, surtout en lui parlant ; mais, pendant qu'ils le louent, ils se moquent intérieurement de sa faiblesse, et ils en profitent pour chicaner d'abord son autorité, et ensuite pour l'attaquer ouvertement.

Ils sentent parfaitement ce qu'un prince doit à sa dignité, et lors même qu'ils le bravent, et qu'ils prennent sur lui tous les avantages que leur donne sa faiblesse, ils sont les premiers à le blâmer de ce qu'il n'a pas la force de se faire craindre et de les punir. »

Extraits de *Réflexions sur mes entretiens avec le duc de La Vauguyon*, Communication & Tradition



Diell 3: brastres Bonreizh Amerika degemeret get an Amerikaned e 1787.

E 1787, perak e voe disheñvel ar sistem politikel doc'h hani ar vonarkiezh hollveliel?

Peseurt prederour en deus levezonet ar sistem politikel-mañ?

Ur Republik ha gwirioù evit an dud : Stadoù Unanet Amerika

1. Ar stourm evit ar frankiz:

A-dal 1776 get **Disklêriadur an dizalc'h**, an 13 trevadenn saoz a nac'h aotrouniezh ar roue hag ar parlamant. Krogiñ a ra ur brezel diabarzh (1776-1783) get an insurged amerikan harpet get an arme gall renet get ar markiz La Fayette ;

E 1783, Bro Saoz a ansav dizalc'h an 13 trevadenn. Ganet eo ur sistem federal (kevredel) ha republikan .

2. Aozadur ar frankiz e SUA

E 1787 e voe sinet ur Vonreizh get 3 galloud distag , gwarantet eo frankizoù pep stad a SUA (deskadurezh, justis, polis), frankizoù d'ar geodediz (« gwirioù didorrus »), an ingalded.

Kentañ prezidant ar SUA : Georges Washington .

N'eo ket klok ar sistem : an indianed (redskins) n'eo deus ket gwirioù hag ar sklaverezh n'eo ket torret. (nemet e 1865)

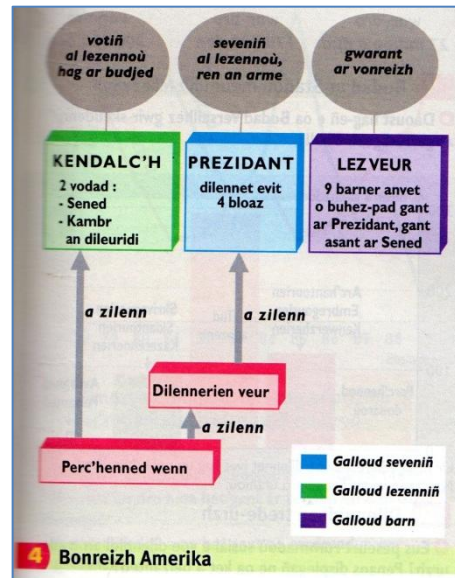
L'Amérique nous a donné cet exemple. L'acte qui a déclaré son indépendance est une exposition simple et sublime de ces droits si sacrés et si longtemps oubliés [...]. Le spectacle d'un grand peuple où les droits de l'homme sont respectés, est utile à tous les autres, malgré la différence des climats, des mœurs et des constitutions. Il apprend que ces droits sont partout les mêmes [...]. Le spectacle de l'égalité qui règne dans les États-Unis, et qui en assure la paix et la prospérité, peut aussi être utile à l'Europe. Nous n'y croyons plus, à la vérité, que la nature ait divisé la race humaine en trois ou quatre ordres [...]. Il est temps actuellement de se convaincre qu'une nation où règne l'égalité des droits soutiendra son gouvernement, si elle le croit bon, le changera quand elle le croira mauvais, et le corrigera lorsqu'elle le trouvera défectueux.

Nicolas de Condorcet (1743-1794), *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe*, 1786

Perak e oa an dispac'h amerikan ur skouer evit Condorcet ?

Petra a seblant hetiñ evit ar bleadoù da zont en Europa hag ivez e Frañs ?

Peseurt mennozhioù skignet get ar Sklêrijenn en deus c'hoant bout lakaet e-pleustr?



« Les Français [...] admirent volontiers l'éclat et la magnificence du souverain , pendant qu'ils ne cessent de crier contre les impôts qui servent à l'entretenir [...]. Ils louent , ils chérissent la bonté, la douceur et l'indulgence des princes ; mais s'ils s'aperçoivent qu'un prince n'est bon, facile et indulgent, que parce qu'il est faible, timide , incertain et irrésolu, ils le méprisent, et ces vertus, si aimables par elles-mêmes, ne servent plus qu'à le dégrader à leurs yeux.

« [...] Ils haïraient un prince qui serait toujours sévère, mais ils n'estimeront jamais celui qui sera toujours indulgent ; et s'ils ne l'estiment pas, ils lui résisteront, ils lui désobéiront, ils lui manqueront de respect dans les occasions les plus essentielles. Ils loueront sans doute sa bonté et sa clémence, ils élèveront ses belles qualités jusqu'aux cieux, surtout en lui parlant ; mais, pendant qu'ils le louent, ils se moquent intérieurement de sa faiblesse, et ils en profitent pour chicaner d'abord son autorité, et ensuite pour l'attaquer ouvertement.

Ils sentent parfaitement ce qu'un prince doit à sa dignité, et lors même qu'ils le bravent, et qu'ils prennent sur lui tous les avantages que leur donne sa faiblesse, ils sont les premiers à le blâmer de ce qu'il n'a pas la force de se faire craindre et de les punir. »

Extraits de *Réflexions sur mes entretiens avec le duc de La Vauguyon*,
Communication & Tradition



EKONOMIEZH

4 Budjed ar Stad e 1788

Gounidoù (milionoù a lurioù)

503 milion a lurioù en holl, enno :

- Tailhoù eeun	158 M
- Tailhoù dieeun	208 M
- Lotiri	10 M
- A bep seurt	127 M

Dispignoù (milionoù a lurioù)

620 milion a lurioù en holl, enno :

- Dispignoù milourel ha diplomatek	165 M
- Lez ha brientinien	36 M
- Labourioù foran	15 M
- Dispignoù sivil all (melestradurezh...)	93 M
- Servij an dle	310 M

Petra vez merchet àr budjed Frañs e 1788?

Penaos displegiñ-se?

Da begement e save an divigad?

Diell 4: budjed ar Stad e 1788

KEVREDIGEZH



Piv eo an 3 den?
Petra a vez abeget en engravadur-mañ?

Diell 5: engravadur 1789, Pariz,

ESPER AM EUS E VO FIN D'AN C'HOARI-MAÑ
KENT MA VO PELL

Lodenn 2: ur roue adreizhour met gwanet

Capacités du socle commun travaillées mais non évaluées

Compétence 1 : lire et repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et implicites nécessaires.

Compétence 5 : avoir des repères historiques : situer et connaître les grands traits de l'histoire de la France.

Compétence 5 : avoir des repères en histoire des arts : situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel.

Compétence 5 : lire et employer différents langages : images, graphique, texte.

Erudit :den helenneg

Qui connaît beaucoup de choses de manière approfondie.

Diell 6:Hollad ar reformoù(adreizhoù) edan Louis XVI

Islinennit er c'hreion ruz ar reformoù politikel, e glas ar re ekonomikel hag e gwer ar re sokial

- a. Ministr Turgot 1774: a ginnig frankiziñ kenwerzh ar greun er rouantelezh a-bezh
- b. Ministr Turgot 1776: a ginnig tenniñ anerioù ar roue(labour da ober evit ar roue) evit an Trede-Stat ha lakaat e-plas un tailh evit ar re a zo perc'henn(evit an 3 Urzh)
- c. Ministr Necker 1778: a ginnig da grouiñ bodadoù er proviñsioù evit kreñvaat galloud ar bobl lec'hel (noblañs ha bourc'hiziezh)
- d. Ministr Calonne 1786: a ginnig da denniñ an tredoù (taos evit ar monedone) a-benn aesaat ar c'henwerzh.
- e. Ministr Calonne 1787 a ginnig ingalded an holl dirak an tailh diazezet àr ar berc'henniezh.
- f. Ministr Loménie de Brienne 1787: skrid-embann evit an ingalded evit ar brotestanted.

A.ur roue adreizhour

Diell 6: Hollad ar reformoù(adreizhoù) edan Louis XVI

Islinennit er c'hreion ruz ar reformoù politikel, e glas ar re ekonomikel hag e gwer ar re sokial

- a. Ministr Turgot 1774: a ginnig frankiziñ kenwerzh ar greun er rouantelezh a-bezh
- b. Ministr Turgot 1776: a ginnig tenniñ anerioù ar roue(labour da ober evit ar roue) evit an Trede-Stad ha lakaat e-plas un tailh evit ar re a zo perc'henn(evit an 3 Urzh)
- c. Ministr Necker 1778: a ginnig da grouiñ bodadoù er proviñsioù evit kreñvaat galloud ar bobl lec'hel (noblañs ha bourc'hiziezh)
- d. Ministr Calonne 1786: a ginnig da denniñ an tredoù (taos evit ar monedone) a-benn aesaat ar c'henwerzh.
- e. Ministr Calonne 1787 a ginnig ingalded an holl dirak an tailh diazezet àr ar berc'henniezh.
- f. Ministr Loménie de Brienne 1787: skrid-embann evit an ingalded evit ar brotestanted.

Diell 6:Hollad ar reformoù(adreizhoù) edan Louis XVI

Islinennit er c'hreion ruz ar reformoù politikel, e glas ar re ekonomikel hag e gwer ar re sokial

- a. Ministr Turgot 1774: a ginnig frankiziñ kenwerzh ar greun er rouantelezh a-bezh
- b. Ministr Turgot 1776: a ginnig tenniñ anerioù ar roue(labour da ober evit ar roue) evit an Trede-Stad ha lakaat e-plas un tailh evit ar re a zo perc'henn(evit an 3 Urzh)
- c. Ministr Necker 1778: a ginnig da grouiñ bodadoù er proviñsioù evit kreñvaat galloud ar bobl lec'hel (noblañs ha bourc'hiziezh)
- d. Ministr Calonne 1786: a ginnig da denniñ an tredoù (taos evit ar monedone) a-benn aesaat ar c'henwerzh.
- e. Ministr Calonne 1787 a ginnig ingalded an holl dirak an tailh diazezet àr ar berc'henniezh.
- f. Ministr Loménie de Brienne 1787: skrid-embann evit an ingalded evit ar brotestanted.

Peseurt sell nevez ag ar roue Louis XVI e vez lakaet àr-wel en eoulivadur?



Diell 7

oberour : [Nicolas-André Monsiau](#) (1754-1837)

Deziad: 1817

Mare: kantved ar Sklêrijenn

Teknik : Eoullien

Mentoù : 172x227 cm

Kastell Versailhez

Ce tableau présente Louis XVI, accompagné du maréchal de Castries, ministre de la Marine, donnant des instructions à M. de La Pérouse pour son voyage autour du monde. La Pérouse était un officier très apprécié pour son courage, sa loyauté et ses connaissances maritimes dues à une grande expérience. A l'arrière-plan, se tiennent deux personnages, longtemps identifiés comme Fleuriot de Langle et Claret de Fleurieu. Il s'agit en fait des deux frères Laborde, Marchainville et Boutervilliers, morts noyés au Port-des-Français en 1786 (bras de mer dans lequel deux chaloupes des navires de La Pérouse firent naufrage durant l'expédition). La Pérouse partit de Brest le 1^{er} août 1785, chargé de découvrir les contrées lointaines et de compléter ainsi les découvertes de James Cook. Mais en 1788, après un long voyage jusqu'en Australie, les deux bateaux de l'expédition disparurent mystérieusement. Plusieurs recherches furent alors faites pour retrouver des survivants ou des traces de vie, en vain.

Le mystère La Pérouse a fait couler beaucoup d'encre : tout le monde voulait savoir ce qui s'était vraiment passé. Les recherches et plongées ont donc continué. C'est en 1828 qu'on découvrit le lieu du naufrage, l'île de Vanikoro. Des plongées révélèrent quelques indices : ancres, canons pris dans le corail. Dans les années 1980-90, beaucoup d'objets furent remontés à la surface et des fouilles à terre révélèrent la présence d'un camp de survivants. En 2003-2005, la découverte d'un squelette d'un compagnon de La Pérouse (il s'agirait d'un scientifique de l'expédition), d'un sextant confirma, et d'autres éléments, confirmèrent que le comte de La Pérouse avait bien sombré à Vanikoro, aux Îles de Santa-Cruz.

B. Met gwanet

2- La cour

Diell 7

« Tout se tient dans une monarchie ; la cour, naturellement composée de ce qu'il y a de plus considérable dans la nation, est le lien nécessaire entre le peuple et le trône... »

duc de Lévis-Mirepoix, *Souvenirs et portraits*, 1813

« Le 12 mai 1776, le roi Louis XVI renvoie son ministre des finances, Turgot. À son entrée au gouvernement, découvre la situation catastrophique des finances publiques. Il sermonne le roi en ces termes : « *Il faut, Sire, vous armer contre votre bonté, considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans* ». Turgot engage aussi des réformes audacieuses. Un édit supprime les droits de douane intérieurs sur le commerce du blé et introduit la libre circulation du grain. Il s'ensuit une série d'émeutes dans les villes, la « guerre des farines » en 1775. D'autres édits, enfin, abolissent les corvées qui pèsent sur les paysans. Turgot veut les remplacer par un impôt sur tous les propriétaires, la « subvention territoriale ». C'est un tollé chez les privilégiés de la noblesse qui obtiennent du roi le renvoi du ministre. »

www.herodote.net

3- La réforme de Turgot bloquée par le Parlement de Paris

Il n'est plus de différence entre vos sujets : le noble, l'ecclésiastique deviennent tous contribuables à l'impôt qui doit tenir lieu de corvée. Assujettir les nobles à un impôt pour rachat de la corvée, c'est les rendre corvéables comme le reste de la population. Tout système qui tendrait à établir entre les hommes une égalité de devoirs et à détruire les distinctions nécessaires amènerait le désordre.

D'après une remontrance du Parlement de Paris, mars 1776

4- Les émeutes populaires

« Plus de la moitié des mouvements populaires touche au fonctionnement de l'Etat et/ou à ses représentants, avec en tête, et de loin (39 % de cas), la question du fisc. Viennent ensuite les émeutes de subsistance, avec près de 18 % des cas dont 231 dans les quatre premiers mois de 1789. Une troisième source majeure de contestation dans la société à la veille de 1789 regroupe les diverses lutte contre la seigneurie qui correspondent à environ 5% des cas, 122 pour les années 1780. »

Diell 9:Preizherezh ar stal paper livet Reveillon e Pariz d'an 28/04/1789

Engravadur, XVIIIvet kantved, Miridi Carnavalet, Pariz D'an 28/04/1789 e voe nec'het ar vicherourien a gaoz da gresk ar prizioù bara . Preizhiñ a reas ar vicherourien ar stal àr bali Sant-Antoine. Aotrou Reveillon a ginnigas diskenn ar goprou.



Diell 8:Ar roue Louis XVI e roiñ an aluzen,Eoulivadur, 1817, Louis Hersent

Louis XVI e-pad ar gouiañv 1788,an hini diaesañ abaoe 1709.Kuitaet en deus ar c'hastell Versailles evit sikour ar re baour e chome en ur gêriadenn: profiñ a reas ur perzh moneiz aour d'ur plac'hig hag e roas ur sac'hig moneiz d'ur vaouez kozh dimezet get ur soudard kozh



Dielloù 7, 8, 9:

1. Perak e oa diaes da lakaat e-pleustr an adreizhoù(reformoù)?diell 7
2. Petra eo ar skoilhoù? Diell 7
3. Penaos e c'heller merchiñ dizampartiz ar roue? Diell 7
4. Piv a oa enep d'ar adreizhoù? Diell 7
5. Penaos e oa stad an Trede Urzh? Diell 8-9

Dielloù 7, 8, 9:

1. Perak e oa diaes da lakaat e-pleustr an adreizhoù(reformoù)?diell 7
2. Petra eo ar skoilhoù? Diell 7
3. Penaos e c'heller merchiñ dizampartiz ar roue? Diell 7
4. Piv a oa enep d'ar adreizhoù? Diell 7
5. Penaos e oa stad an Trede Urzh? Diell 8-9

Dielloù 7, 8, 9:

1. Perak e oa diaes da lakaat e-pleustr an adreizhoù(reformoù)?diell 7
2. Petra eo ar skoilhoù? Diell 7
3. Penaos e c'heller merchiñ dizampartiz ar roue? Diell 7
4. Piv a oa enep d'ar adreizhoù? Diell 7
5. Penaos e oa stad an Trede Urzh? Diell 8-9

Lodenn 3: an diskoulm diwezhañ: gervel ar Stadoù Meur

A. Ar c'haieroù-klemm

Extrait du registre des délibérations de la paroisse de Bannalec.

Du dimanche 29 mars 1789, en la sacristie de l'église paroissiale de Bannalec, lieu ordinaire à tenir les délibérations, se sont présentés

noble Maître Guillaume Guyho, avocat en Parlement et procureur fiscal de Quimerch, Maîtres Yves Evenou et Jean-René Legrain, notaires de Quimerch, Messieurs Louis Servant et Jean-Bernard du Fossey, tous demeurant en ce bourg, Jean Le Naour de Kercrech, Yves Le Naour de Kermin-gam, Corentin Gestalen de Kercoat, Yves Le Roi de Troganvel, Jean Huon de Kermaout, Yves Mahé de Kercaudan, Louis Le Guellec du Romain, Pierre Le Coat de Loc-Marzin, autre Yves Le Naour de Lanhernan, les 9 derniers délibérants, Louis Le Gall de Kergotin, Jean Le Ber de Kercarnic, Louis Le Guernallec de ce bourg, Mathieu Le Tallec de Kernervet, Guillaume Dufleit de Toulencoat, Messire Joseph Vistorte, prêtre de cette paroisse, Yves Penquerch le vieux de Kernic, Yves Penquerch le jeune et François David, ces 2 derniers marguilliers, Christophe Corroller de Kergonval, Vincent Boutet de Kerscao, Guillaume Audren de Lannon, François Le Gall de Moustoulgoat, Bertrand Le Beux du Rumeroux, François Le Bourhis de Kermogne, Louis Le Beux de Kerivinic Bras et Louis Le Goc du Rumeroux,

tous habitants de cette paroisse et assemblés en vertu d'annonce faite à l'issue de la messe du matin et au prône de la grand-messe de ce jour par Monsieur le recteur, auxquels ainsi qu'à tous les autres paroissiens en grand nombre ci-présents, lecture donnée en langue vulgaire bretonne d'une lettre du roi donnée à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats généraux du royaume, du règlement y joint, d'autre lettre de convocation aussi donnée à Versailles le 16 de ce mois et du règlement y annexé, du même jour, pour la Bretagne, tous les susdénommés et autres habitants, procédant à l'élection des députés à envoyer à l'assemblée de la ville de Quimperlé du 2 de ce mois, ont unanimement nommé Messieurs Guyho, Evenou et Legrain; ensuite ont arrêté unanimement de donner aux-dits députés les charges suivantes, contenant le voeu des habitants de ladite paroisse.

- 1° Que les **privilèges de la province soient conservés** sans nuire, ni préjudicier à la réforme des abus qui se trouvent dans la constitution.
- 2° Que **tous les impôts** tels que les vingtièmes, capitation, louages ordinaires et extraordinaires **soient également supportés par les trois ordres** de la province et répartis eu égard à l'aisance et à la faculté de chacun.
- 3° Que les **francs-fiefs soient supprimés**, ou au moins convertis en un droit moins onéreux au Tiers.
- 4° Que la **corvée aux grands chemins soit supprimée** et que les fonds de la province mal à propos employés, pour tables des présidents aux Etats, en pensions, gratifications, jetons, entretien de l'hôtel des jeunes gentilshommes, leurs instructions, et autres dépenses inutiles, soient consacrés à la faire par journaliers et pauvres.
- 5° Que le **surplus des fonds** que procurera la suppression des objets ci-dessus **soit employé à décharger le peuple du casernement, du logement (des gens?) de guerre**, du charroi de leurs bagages et de la milice tant de terre que de mer.
- 6° Que les **intendants soient supprimés**, ou du moins qu'ils soient sans juridiction, que toutes les affaires du domaine soient portées à la juridiction royale de l'arrondissement, et que les fermiers, receveurs et agents de Sa Majesté soient condamnés aux dépens dans les procès où ils succomberont.
- 7° Que les **droits de contrôle, centième denier, et insinuation soient réduits** et qu'il soit fait un nouveau tarif pour les fixer invariablement.
- 8° Qu'il soit au moins fait **une pension de 400 livres à chaque prêtre** desservant les paroisses, surtout celles de campagne, ce qui peut se faire sans être à charge à l'Etat en prenant les sommes nécessaires sur les biens mis en économe ou par autres moyens dont tout le monde a connaissance.
- 9° Qu'il soit **libre aux parties de se servir de timbre ou de vélin**.

Déclarant au surplus desdits délibérants et paroissiens se référer au cahier commun des réclamations de l'ordre du Tiers, rédigé à l'hôtel de ville de Rennes les 24, 25, 26 et 27 décembre dernier, en ce qu'il n'y aurait rien de contraire à leur présente doléance.

Fait et arrêté sous mon seing, ceux de Messieurs Guyho, Vis+trte, Evenou et Legrain, Guellec, Coat et autres présents, lesdits jour et an.

Ainsi signé au registre, Oury r(ecteu)r de Bannallec, Le Merdy curé de Bannallec, Vistorte p(rê)+re de Bonnallec, Guyho p(rocureu)r fiscal, Evenou, Legrain, Vistorte, Le Coat, L. Le Guellec, Yves Penquerch, Le Guen, Passereau, Le Guen, Le Goapper et Le Guillou commis.

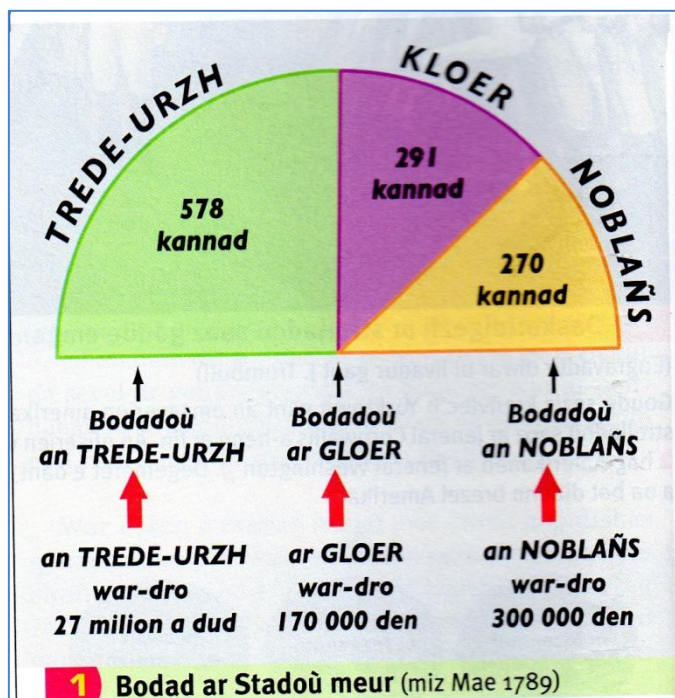
Je soussigné certifie que le présent extrait est conforme au registre, à Bannallec ce jour 29 mars 1789.

Le Guillou commis.

Islinennit an destenn ar c'hlemmoù politikel e du, ar re ekonomikel e ruz, e gwer ar c'hlemmoù sokial

	TREDE-STAD		KLOER (3)	NOBLAÑS (4)	
	MAEZ (1)	KÉR (2)			
Reform Politikel		<ul style="list-style-type: none"> - bodadenn an deputeed bep 5 blez -votateg dre benn (1 depute=1 mouezh ha ket dre urzh : 50% ag an deputeed evit an Trede-Urzh 			An Trede-Urzh eo an urzh nemetañ é c'houlenn ur reform politikel
Reform arc'hantourel	<ul style="list-style-type: none"> - torriñ ar gabel (holenn) Ingalded dirak an taosoù 	<ul style="list-style-type: none"> -Taos a rank bout votet dre ar Breudoù Meur - foran e rank bout ar budjed -torriñ taosoù zo - distrujiñ an dreiswirioù 	-an taos a rank bout votet dre ar Breudoù Meur	<ul style="list-style-type: none"> -tenniñ ar gwiriou boutin - bihanaat an taosoùs - Reformiñ an deog 	An holl o deus c'hoant reformoù arc'hantourel
Reform barnel		<ul style="list-style-type: none"> - Justis buanoc'h - lezenn henñvel evit an holl 	- justis buanoc'h	<ul style="list-style-type: none"> - distrujiñ ar lezioù-barn didalvoudus - distrujiñ ar milis 	An 3 urzh o deus c'hoant aesaat ar justis ha lakaat anezhi da vout buanoc'h
frankiz		<ul style="list-style-type: none"> -ingalded etre an urzhioù - frankiz kenwerzh -frankiz ar c'heleir - frankiz hiniennel (gwir ober an holl vicherioù) 	<ul style="list-style-type: none"> - frankiz evit an holl -frankiz evit ar c'heleier 		
Dreistwiriou goulnnet			gwarn an dreistwir dougen ar c'hleze	-dalc'h an deog	
Traoù arall	unvaniñ ar pouezioù ha muzulioù	- unvaniñ ar pouezioù ha muzulioù		-difenn an dañsoù	An Noblañs hag ar C'hoer a faot dezhe gwarn o dreistwiriou
		C'haont ar muiañ a cheñchamantoù			

B.Galv ar Breudoù Meur



- Diviz a reas Louis XVI bodiñ ar Stadoù Meur: ur vodadenn galvet get ar roue a vode dilennidi an tri urzh. Ar wech diwezhañ e oa bodet e oa e 1614. Roll dezhi e oa asantiñ an taosoù nevez.
- Bodet e vo e Versailles.

Digoret e oa bet ar Stadoù meur d'ar 5 a viz Mae 1789 e Versailles.

Daoust e oa Bodad Versailles gwir skeudenn ar gevredigezh c'hall?